

WHA29.54 Programme d'éradication de la variole

La Vingt-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur le programme d'éradication de la variole;

Notant avec satisfaction que la variole est maintenant circonscrite à quelques villages écartés d'un seul pays et qu'on tient pour imminente l'interruption de la transmission;

Considérant qu'il importe d'achever l'éradication de la variole dans les plus brefs délais possibles et de faire en sorte qu'on ait l'assurance que l'éradication a été réalisée en recourant à des groupes internationaux d'experts pour confirmer l'éradication deux ans ou plus après l'apparition du dernier cas connu de variole;

Reconnaissant qu'il est nécessaire que tous les laboratoires conservant des stocks de virus de la variole prennent le maximum de précautions pour éviter des infections accidentelles;

Appréciant toute l'importance que présente la poursuite de la surveillance et des recherches afin qu'on soit encore plus certain qu'il n'existe pas de réservoirs naturels, animaux ou autres, du virus;

Notant que le risque d'importation de la variole par des personnes voyageant par mer ou par air a tellement diminué qu'aucune importation de ce genre ne s'est produite au cours des dix-sept derniers mois;

Notant aussi que, comme les quantités de vaccin en cours de production sont plus que suffisantes pour faire face à tous les besoins actuels, il serait possible à l'OMS de constituer des stocks de vaccin à utiliser en cas de situation d'urgence imprévue,

1. FÉLICITE les nombreux pays qui ont fait et continuent à faire des efforts si résolus et si couronnés de succès pour éradiquer la variole;
2. ADRESSE des félicitations toutes particulières aux quinze pays d'Afrique occidentale où l'éradication de la variole a été certifiée le 15 avril 1976 ainsi qu'au Bangladesh, à l'Inde et au Népal qui ont réussi à interrompre la transmission de la variole au cours de l'année écoulée;
3. REMERCIE tous les gouvernements, tous les organismes et toutes les personnes qui ont contribué à l'exécution du programme et leur demande de continuer à fournir généreusement des contributions jusqu'à ce que l'éradication mondiale puisse être certifiée;
4. APPROUVE les procédures mises au point par le Directeur général concernant l'utilisation de groupes d'experts internationaux pour certifier l'éradication et demande à tous les pays intéressés de coopérer pleine-

